

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32223**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Modéliste industriel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche du textile, Union des industries textiles (UIT) OPCA/OPCALIA - Département Textiles - Mode - Cuirs	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3098 - Industries de l'habillement, 3106 - Industrie textile

Code(s) NSF :

240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples, 241 Textile, 242 Habillement (y.c. mode, couture)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

A partir d'un croquis, d'un dessin de styliste ou d'un cahier des charges, le/la modéliste industriel(le) analyse le modèle et ses volumes en tenant compte des contraintes techniques et des matières sélectionnées. Il/elle porte une attention constante à la faisabilité du modèle. Il/elle recherche, propose et valide, en collaboration avec le styliste, les méthodes et/ou le client, des choix techniques, esthétiques, des solutions d'amélioration. Il/elle tient compte également des impératifs techniques de l'entreprise et économiques de production (qualité, coût, délais).

Il/elle réalise le patron de base et le patronnage des éléments du modèle, à l'aide d'outils traditionnels ou en CAO, et effectue les différentes mises au point jusqu'à la validation finale du patronnage. Il/elle décline, ensuite, le patronnage en différentes tailles qui serviront à la réalisation du prototype du modèle, puis à son industrialisation.

Le/la modéliste doit maîtriser au minimum une des deux techniques de patronnage :

- Le moulage (toile sur le mannequin)
- La coupe à plat (construction à plat ou tracé à plat) et la transformation de patron de base

Il/elle formalise ou adapte le dossier technique du modèle nécessaire à l'industrialisation et à la production en série. Il/elle apporte un appui technique au personnel concerné aux différents stades de la conception du modèle.

C1- Lire et exploiter des consignes et données techniques

C2- Effectuer l'entretien du poste de travail, le réglage et la maintenance de premier niveau de la machine : piqueuse plate ou surjeteuse ou machine spéciale

C3- Procéder aux opérations de préparation d'assemblage et/ou de finition des pièces

C4- Effectuer un contrôle qualité en cours et final

Les activités et compétences liées à l'utilisation des fonctionnalités d'un logiciel de Conception Assistée par Ordinateur (CAO) ne font pas partie du périmètre de ce CQP. Celles-ci concernent une certification spécifique complémentaire déposée à l'Inventaire dont le titre est : « CAO métiers mode et textile ».

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Industrie du textile

Industrie de l'habillement

Modéliste; modéliste industriel/industrielle; modéliste toilliste

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1205 : Études - modèles en industrie des matériaux souples

Réglementation d'activités :

NEANT

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation

1 an minimum d'expérience professionnelle dans le domaine de la qualification visée est exigé. Pour être recevable, le(la) candidat(e) au CQP doit justifier de son expérience professionnelle via le renseignement d'un dossier sur son parcours professionnel, en amont du démarrage du parcours CQP.

À l'issue de cette étape, la certification s'appuie sur un diagnostic professionnel en 5 étapes mis en oeuvre par un binôme (organisme habilité et référent entreprise/professionnel) :

- Rédaction d'un livret du candidat
- Questionnaire technique
- Questionnement au poste
- Rédaction puis présentation d'un dossier professionnel
- Entretien individuel

Le dossier du candidat est présenté au jury national lorsque toutes les composantes de la certification sont acquises. Le dossier du candidat est examiné par le jury pour validation et attribution du CQP.

Par Validation des acquis de l'expérience

- Étape de recevabilité de la demande du candidat.
- Dossier de valorisation de l'expérience

Accompagnement du candidat à la rédaction du dossier VAE.

- Analyse du dossier par le comité technique territorial.

Entretien individuel avec le comité technique territorial

- Propositions du comité technique territorial, destinées au jury national, sur les capacités acquises du candidat et/ou celles restant à acquérir. Il fait des préconisations en cas de validation partielle.
- Le dossier complet du candidat est adressé au jury national pour examen. Le jury délibère et décide de la validation ou non des différentes capacités. Le président décide de l'attribution partielle ou totale du CQP.
- Les composantes de la certification sont capitalisables, indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. La certification est délivrée dès lors que toutes les composantes qui la constituent sont obtenues.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	NON
En contrat d'apprentissage	X	NON
Après un parcours de formation continue	X	Un jury national composé de 6 personnes, dont 50% sont des représentants d'employeurs et 50% des représentants de salariés. Le président de jury est désigné par l'ensemble des présents lors de chaque jury. Le jury formule un avis d'attribution totale ou partielle au vu de la synthèse des évaluations.
En contrat de professionnalisation	X	Un jury national composé de 6 personnes, dont 50% sont des représentants d'employeurs et 50% des représentants de salariés. Le président de jury est désigné par l'ensemble des présents lors de chaque jury. Le jury formule un avis d'attribution totale ou partielle au vu de la synthèse des évaluations.
Par candidature individuelle	X	NON
Par expérience dispositif VAE prévu en 2018	X	Un jury national composé de 6 personnes, dont 50% sont des représentants d'employeurs et 50% des représentants de salariés. Le président de jury est désigné par l'ensemble des présents lors de chaque jury. Le jury formule un avis d'attribution totale ou partielle au vu de la synthèse des évaluations.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du [] publié au Journal Officiel du [] modifiant l'arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans avec effet au 4 janvier 2019, jusqu'au 4 janvier 2024.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 14 février 2019 publié au Journal Officiel du 22 février 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'intitulé de la certification.

Pour plus d'informations

Statistiques :

PAS DE CQP DELIVRE : il y a actuellement 12 personnes en parcours de formation CQP.

Autres sources d'information :

www.opcalia.com

www.observatoiremodetextilescuirs.com

AICP

UIT

UFIMH

IFTH

CREATECH

INFORMA

FORTEX

Lieu(x) de certification :

Union Française des Industries Mode et de l'Habillement (UFIMH)

8 rue de Montesquieu; 75001 Paris

Union des industries textiles (UIT)

37-39 rue de Neuilly; 92110 Clichy

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

-IFTH (Institut Français du Textile et de l'Habillement)- à TROYES (10), PARIS (75), BOUGUENAI (44)

-CREATECH à ROANNE (42)

-INFORMA à ROUBAIX (59)

-FORTEX à AUSSILLON - MAZAMET (81)

-AICP (Académie Internationale de Coupe de Paris) à Paris (75015)

Historique de la certification :

Certification précédente : Modéliste industriel